



L'Echo des Boutiques

LES DELEGUES DU PERSONNEL (DP) AU CŒUR DE VOS PREOCCUPATIONS

✓ REGIME DE TRAVAIL DES ACAC

Contrairement à ce qui a pu être annoncé lors d'un séminaire, la CFDT rappelle que les règles sont différentes pour les salariés cadres et non cadres. De ce fait, les ACAC positionnés sur le niveau 2.3/D bénéficient des mêmes dispositions afférentes à leur niveau de classification. L'ADGE ne peut donc pas exiger que les ACAC non cadres travaillent en **cing** jours. Le DUO nous a d'ailleurs précisé qu'il n'était pas à l'origine de cette demande.

✓ LE NOMBRE DE JOURS TRAVAILLES

La CFDT a rappelé les « invariants » qui sont d'usage pour les tableaux de service.

Aucun samedi travaillé	Semaine en 5 jours
1 samedi / 2 travaillé	1 semaine en 5 j / 1 semaine en 4 jours
2 samedi / 3 travaillés	Toutes les semaines en 4 jours
3 samedi / 4 travaillés	
Tous les samedis travaillés	

L'ADGE ne nous contredit pas ! Et affirme par ailleurs que « *les managers restent à la disposition des salariés pour prendre en compte d'éventuelles situations particulières* »

CONDITIONS DE TRAVAIL

FONTAINES A EAU : la CFDT demande toujours à équiper les boutiques d'une

fontaine à eau réfrigérée raccordée au réseau. Le DUO n'y voit aucun intérêt. Chacun d'entre vous appréciera !

SIEGE DEBOUT-ASSIS AVEC DOSSIER :

Les élus CFDT réitèrent leur demande de remplacer tous les sièges. Le DUO n'est pas favorable au remplacement systématique mais donnera son GO au cas par cas.

Si vous souffrez du dos, signalez-le au médecin du travail et à vos élus CFDT.

EXPERIMENTATION BRIGADE

La CFDT, CFTC et CGT ont signé un accord permettant l'expérimentation d'une brigade sur le secteur Lorraine Sud.

Bien que notre DUO ait lui-même signé cet accord, force est de constater que l'ADGE traîne des pieds pour sa mise en œuvre.

Deux vendeurs se sont portés volontaires pour pallier aux petites absences. **Le renfort devra vous permettre aussi d'aller en formation, de prendre un congé, etc...**
L'expérimentation aura lieu pendant trois mois.

ONDES ELECTRO-MAGNETIQUES

Les élus CHSCT ont exigé la mesure des ondes électromagnétiques à la TGB de Nancy St Thiebaut. Cette mesure sera effectuée le jeudi 28 février. En attendant les résultats, nous invitons les salariés à signaler au médecin du travail, tout symptôme relatif à des troubles du sommeil, acouphènes, maux de tête, stress...

FORMATION DE SECOURISTES

SECOURISTES :

Soyez vigilants quant à votre recyclage !

RAPPEL !!!

La CFDT est sensible à l'intérêt d'avoir des secouristes dans les boutiques en centre ville.

Nous vous invitons à vous inscrire à la formation initiale auprès de votre RB